

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2021-09-222

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 août 2021 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 août 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 août 2021 ;
8. Gestion administrative ;
 - 8.1. Réserve - fonds de stabilisation des infrastructures ;
 - 8.2. Réserve - affectation produits vente des terrains rue des Moissons ;
 - 8.3. MRC - ressource informatique commune ;
 - 8.4. MRC - service d'aménagement - banque d'heures 2022 ;
 - 8.5. Offre de services - DroneLogik - Orthophotographie ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 355-2021 relatif aux systèmes UV et modifiant le règlement no 227-2011 ;
 - 9.2. Règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
10. Adoption de règlements ;
 - 10.1. Second projet de règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;

- 10.2. Premier projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usage en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
11. Travaux publics ;
 - 11.1. Dépenses à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demande du directeur ;
 - 13.2. Directeur incendie adjoint - autorisation véhicule d'urgence ;
14. Parc industriel ;
 - 14.1. Mandat - étude hydrogéologique ;
15. Calendrier des séances du conseil 2021 ;
 - 15.1. Modifications ;
16. Élections municipales 2021 ;
 - 16.1. Informations générales ;
17. Divers ;
 - 17.1. Traverse cyclable - route Kennedy ;
 - 17.2. Mandat MRC - pont ruisseau Sainte-Geneviève ;
 - 17.3. Mandat d'arpentage - parc industriel phase 2 ;
18. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-09-223

3.1. Séance ordinaire du 2 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-09-224

3.2. Séance extraordinaire du 16 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

Ministère des Transports du Québec - vitesse route du Vieux-Moulin

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a concrétisé la troisième phase du développement résidentiel « Domaine-du-Vieux-Moulin » ;

2021-09-225

ATTENDU QU'à ce jour, tous les terrains sont vendus et sont majoritairement construits ;

ATTENDU QUE plusieurs résidents se plaignent de la vitesse excessive et du bruit dans ce secteur résidentiel, lequel est constitué de jeunes familles avec des enfants ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a reçu des plaintes et a acheminé une recommandation à la municipalité afin d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/hre dans ledit secteur ;

ATTENDU QUE la municipalité désire assurer la sécurité et la quiétude des résidents du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au ministère des Transports du Québec que la limite de vitesse sur la route du Vieux-Moulin soit fixée à 50km/hre à partir de la rue des Harfangs jusqu'à la route Larose.

Adoptée

2021-09-226

Fédération québécoise des municipalités - congrès FQM

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation de trois (3) représentants au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec, au coût total de deux mille trois cent soixante-deux dollars et soixante-quatorze cents (2 362,74 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

2021-09-227

Association des directeurs municipaux du Québec - colloque de zone Beauce Côte-Sud

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du directeur général et secrétaire-trésorier au colloque de zone Beauce Côte-Sud de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra le 16 septembre 2021 à Lévis au coût de cinquante dollars (50,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient :

- d'inscrire dans la planification 2022 des travaux publics le nettoyage d'une partie du fossé dans le rang Dalhousie ;

- de n'apporter aucune action supplémentaire relativement à la signalisation dans la rue Fortier ;
- de maintenir la décision d'installer des affiches de sensibilisation aux utilisateurs des jeux d'eau concernant la possibilité de recevoir des balles en provenance du terrain de baseball ;
- d'installer une affiche afin de sensibiliser les utilisateurs du parc des Mésanges des règles à respecter ;
- d'analyser la possibilité d'ajouter de l'éclairage sur le stationnement situé à proximité du presbytère ;
- d'acheminer une demande au ministère des Transports relativement à la mauvaise qualité de la surface de roulement, le bruit et la vitesse sur la route du Vieux-Moulin ;
- de prendre note de la participation du maire aux Coups de cœur du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- souligner la Semaine de la municipalité qui aura lieu du 12 au 18 septembre 2021 ;
- inviter les jeunes de moins de 35 ans à présenter leur candidature au Programme Jeunes et relève municipale de la FQM ;
- déposer un projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations - volet Aménagements résilients ;
- participer aux visites des milieux humides et hydriques qui se tiendront du 30 août au 13 septembre 2021 ;
- déposer un projet au ministère de la Sécurité civile dans le cadre du Fonds des nouvelles initiatives en recherche et sauvetage.

2021-09-228

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3478 à 3504 inclusivement, les chèques nos 14183 à 14206 inclusivement (les chèques nos 14187 et 14188 étant annulés), les dépôts directs nos 502493 à 502542 inclusivement et les salaires, totalisant cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et cinq cents (552 981,05 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 AOÛT 2021

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 août 2021.

8. GESTION ADMINISTRATIVE

8.1. Réserve - fonds de stabilisation des infrastructures

Sujet annulé.

2021-09-229

8.2. Réserve - affectation produits vente des terrains rue des Moissons

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a construit un nouveau quartier résidentiel lequel a été nommé « Développement rue des Moissons et rue du Parc » ;

ATTENDU QUE les terrains sont à vendre ou déjà vendus par la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a décrété, par le règlement no 329-2019, un emprunt et des dépenses de 1 699 700 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la construction dudit développement résidentiel ;

ATTENDU QUE selon les pratiques comptables courantes, lors de la construction d'un développement résidentiel, il est recommandé d'affecter les produits de la vente de terrains au remboursement de l'emprunt relatif à ce développement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore affecte les produits de la vente des terrains du Développement rue des Moissons et rue du Parc au remboursement du règlement d'emprunt no 329-2019.

Adoptée

2021-09-230

8.3. MRC - ressource informatique commune

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a comme projet l'embauche d'une ressource informatique commune ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce pourrait bénéficier d'une subvention potentielle et probable de cinquante pour cent (50%) avec le programme Fonds régions et ruralités (FRR) Volet 4 Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC désire connaître l'intérêt des municipalités à participer à une entente à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore fasse part à la MRC de La Nouvelle-Beauce de son intérêt à participer à une entente commune relativement à l'embauche d'une ressource informatique.

Adoptée

2021-09-231

8.4. MRC de La Nouvelle-Beauce - conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme

ATTENDU QUE par la résolution 2021-01-06, la municipalité de Saint-Isidore et la MRC de La Nouvelle-Beauce concluaient une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit confirmer à la MRC de La Nouvelle-Beauce les besoins (en heures) pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque de soixante-quinze (75) heures dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous documents relatifs à ladite entente.

Adoptée

2021-09-232

8.5. Offre de services - Drone Logik - orthophotographie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire avoir accès à des images aériennes de haute précision du parc industriel incluant l'îlot du Vieux-Moulin sur une superficie de quatre-vingts (80) hectares ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de Drone Logik relativement à des services d'orthophotographie de précision du parc industriel incluant l'îlot du Vieux-Moulin sur une superficie de quatre-vingts (80) hectares, au coût annuel de deux mille trois cent vingt-sept dollars et neuf cents (2 327,09 \$), incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans, et ce, telle la proposition soumise le 1^{er} septembre 2021.

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 355-2021 relatif aux systèmes UV et modifiant le règlement no 227-2011

Il est, par la présente, donné avis de motion par Antoine Couture, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 355-2021 relatif aux systèmes UV et modifiant le règlement no 227-2011.

Une copie du projet règlement est remise aux membres du conseil.

Antoine Couture,
Conseiller

9.2. Règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021)

Il est, par la présente, donné avis de motion par Antoine Couture, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021).

Une copie du projet règlement est remise aux membres du conseil.

Antoine Couture,
Conseiller

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.1. Second projet de règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020 et 349-2021)

Sujet reporté.

2021-09-233

10.2. Premier projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021)

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 356-2021 autorisant la garde de poules en zone PU-2, l'ajout d'usages en zones A-13, I-4 et I-5 et de conditions d'implantation en zones I-2 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021 et 354-2021) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1. Dépenses à autoriser

Aucune dépense.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2021.

12.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'août 2021.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2021-09-234

13.1. Demande du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements

Batterie rechargeable, cylindre de tests de gaz et réparation d'un support de bassin portatif	800,00 \$
<i>Fournisseurs : divers fournisseurs</i>	

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme pompier volontaire de monsieur Jordan Lapointe, résidant à Saint-Isidore, pour une période probatoire de douze (12) mois.

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'embauche soit maintenue pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2021-09-235

13.2. Directeur incendie adjoint - autorisation véhicule d'urgence

ATTENDU QUE monsieur Michel Gagné, directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Isidore désire utiliser son véhicule personnel lors de situations d'urgence ;

ATTENDU QU'un règlement provincial prévoit la possibilité pour les pompiers utilisant leur véhicule personnel d'installer un feu de courtoisie afin d'être plus visibles sur la route en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise monsieur Michel Gagné, directeur adjoint du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Isidore, à utiliser son véhicule personnel à titre de véhicule d'urgence et à entreprendre les démarches auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec afin de respecter les lois en vigueur.

Adoptée

14. PARC INDUSTRIEL

14.1. Mandat - étude hydrogéologique

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

2021-09-236

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Akifer pour la réalisation d'une étude hydrogéologique dans le secteur du parc industriel, au montant forfaitaire de onze mille deux cent dix-sept dollars et dix-neuf cents (11 217,19 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 3 septembre 2021.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

15. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

15.1. Modifications

Sujet annulé.

16. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

16.1. Informations générales

Monsieur Marc-Antoine Tremblay, en sa qualité de président d'élection, fait un bref résumé du processus électoral des élections municipales 2021. La population sera informée des différentes étapes par le biais des médias municipaux et/ou par communiqué spécial.

17. DIVERS

2021-09-237

17.1. Route du Président-Kennedy - traverse cyclable

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore réalise présentement l'aménagement d'une piste cyclable intermunicipale sur l'emprise ferroviaire de la subdivision Monk ;

ATTENDU QUE ladite piste permettra à terme de relier le réseau cyclable local à la Cycloroute de Bellechasse via la municipalité de Saint-Anselme ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une planification à plus long terme afin de connecter Saint-Isidore à la Cycloroute de Bellechasse et, éventuellement, à la Véloroute de la Chaudière via les municipalités de Sainte-Hénédine et Scott ;

ATTENDU QU'à cet effet, il y a lieu de concevoir une traverse cyclable sur la route du Président-Kennedy ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà octroyé à des professionnels un contrat afin de réaliser une étude de sécurité et des plans pour la mise en place de ladite traverse ;

ATTENDU QUE l'étude de sécurité faite par SNC Lavalin inc. conclut que le site de la traverse cyclable prévue sur la route du Président-Kennedy est adéquat selon les normes du ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à contacter des représentants du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir leur autorisation pour le projet de traverse cyclable sur la route du Président-Kennedy.

Adoptée

2021-09-238

17.2. MRC de La Nouvelle-Beauce – mandat – pont ruisseau Sainte-Geneviève

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la construction d'une piste cyclable entre la rue Sainte-Geneviève et le rang Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE pour réaliser ledit projet, il sera nécessaire de faire passer la piste cyclable sur divers ponts ;

ATTENDU QU'une étude technique a été réalisée antérieurement afin de confirmer les interventions à réaliser ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate le service d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de supporter la municipalité de Saint-Isidore dans le projet de réfection du pont enjambant le ruisseau Sainte-Geneviève.

Adoptée

2021-09-239

17.3. Parc industriel - phase 2 - mandat d'arpentage

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur, pour l'implantation et la description technique de la phase 2 du parc industriel au montant forfaitaire de mille quatre cent trente-sept dollars et dix-neuf cents (1 437,19 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 7 septembre 2021.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2021-09-240

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 4 octobre 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
